

ALERTE PODOTACTILE

DALLE RÉSINE
DALLE POLYMÈRE
DALLE MINÉRALE
DALLE ALUMINIUM
PLOT INOX
CLOU INOX
CLOU ACIER VIEILLI

NEZ DE MARCHÉ

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE
NEZ DE MARCHÉ PLAT
NEZ DE MARCHÉ CORNIÈRE
NEZ DE MARCHÉ INSERT
NEZ DE MARCHÉ COMBO

CONTREMARCHE

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE
CONTREMARCHE ALU PEINT
CONTREMARCHE ALU POLYMÈRE

GUIDAGE PODOTACTILE

BANDE RÉSINE
BANDE POLYMÈRE
BANDE MINÉRALE
PROFILÉ POLYMÈRE
PROFILÉ MINÉRAL



NEZ DE MARCHÉ COMBO ALU POLYMÈRE NO3AP / NO5AP

AVANTAGES / BÉNÉFICES PRODUIT

Le nez de marche combo en aluminium et polymère PASSAGE est insensible aux UV et aux intempéries. Très résistant au trafic intense et à la glissance sur sol humide, il est recommandé sur tous types de sols, particulièrement en ERP de cat. 1 et sur voirie. Il rassemble le nez et la contremarche de 10 cm, avec arrête striée antidérapante, pour une résistance accrue à la déformation. La surface antidérapante contrastée de 3 cm ou 5 cm masque les vis.

RÉGLEMENTATION 8/12/2014	INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR
ALUMINIUM / POLYMÈRE	TRAFIC INTENSE
RÉSISTANT AUX UV	TRÈS RÉSISTANT À LA GLISSANCE
CONFORME REACH	MISE EN CIRCULATION RAPIDE
3 CM OU 5 CM DE LARGE	

NOTRE CONSEIL

Issu du savoir faire PROOPLE dans le nautisme, la bande polymère est non abrasive pour un trafic pieds nus. Son renouvellement est facile et économique. Nous la recommandons dans les environnements humides.

MODE DE POSE

Pose par vissage

- Tous types de sols
- Remise en circulation immédiate

Trafic supporté: piétonnier uniquement

Consultez nos fiches de pose

TESTS DE PERFORMANCE *



Résistance à la glissance

Test SRT



Résistance feu et fumée

Test feu-fumée: Bfl-s1

CONFORME 

Tests réalisés par les laboratoires nationaux suivants:

GINGER CEBTP
CEREMA
LNE

*RÉGLEMENTATION | Arrêtés du 8/12/2014 (ERP/IOP existants), du 20/04/2017 (ERP/IOP neufs) et du 25/06/1980 (sécurité incendie ERP).

VERSION 180207

ALERTE PODOTACTILE

DALLE RÉSINE
DALLE POLYMÈRE
DALLE MINÉRALE
DALLE ALUMINIUM
PLOT INOX
CLOU INOX
CLOU ACIER VIEILLI

NEZ DE MARCHÉ

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE
NEZ DE MARCHÉ PLAT
NEZ DE MARCHÉ CORNIÈRE
NEZ DE MARCHÉ INSERT
NEZ DE MARCHÉ COMBO

CONTREMARCHE

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE
CONTREMARCHE ALU PEINT
CONTREMARCHE ALU POLYMÈRE

GUIDAGE PODOTACTILE

BANDE RÉSINE
BANDE POLYMÈRE
BANDE MINÉRALE
PROFILÉ POLYMÈRE
PROFILÉ MINÉRAL

DIMENSIONS

RÉFÉRENCE	LARGEUR NEZ	LONGUEURS	ANTIDÉRAP. NEZ
NO3AP	39 MM	1150 MM 1500 MM 2305 MM 3005 MM	30 MM
NO5AP	59 MM		50 MM

COULEURS

NEZ DE MARCHÉ :

IVOIRE RAL 1014	GRIS AGATE RAL 7038
JAUNE MELON RAL 1028	GRIS TENTE RAL 7010
ROUGE CARMIN RAL 3002	BRUN PÂLE RAL 8025
ROUGE OXYDE RAL 3009	BLANC RAL 9010
BLEU TRAFIC RAL 5017	NOIR RAL 9005
VERT SIGNALISATION RAL 6032	

CONTREMARCHE :

JAUNE MELON RAL 1028
GRIS TENTE RAL 7010
BLANC RAL 9010
NOIR RAL 9005

CONDITIONNEMENTS

RÉFÉRENCE	NO3AP	NO5AP
DÉTAIL	2 UNITÉS	2 UNITÉS

Pénibilité: Poids du colis < 15 Kg

CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'USAGE

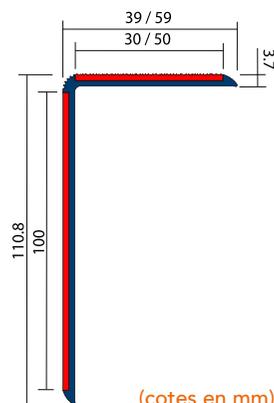
Stocker dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité.

Manipuler à une température comprise entre +5°C et +30°C.

ENTRETIEN

Lavage à l'eau et aux détergents classiques avec brosse souple.

SCHÉMA TECHN.



Le dispositif permettant le repérage visuel et la mise en sécurité à la fois des nez de marches et des contremarches par leur mise en contraste et leur traitement non-glissant sera un nez de marche combiné à une contremarche à visser de 1150, 1500, 2305 ou 3005 mm de longueur.

La partie nez de marche fera 39 ou 59 mm de largeur, 3,7 mm d'épaisseur et la partie contremarche formera une retombée de 110,8 mm pour 3,7 mm d'épaisseur.

Le produit combiné sera de type PASSAGE by PROOPLE NO3AP (largeur 39 mm) ou NO5AP (largeur 59 mm) ou équivalent.

Le profilé formant les 2 parties du produit sera en aluminium anodisé naturel avec une anodisation épaisse de 20µ résistant à l'air salin et à l'abrasion et comportera sur son plat formant le nez de marche un insert permettant la mise en place d'une bande polymère adhésive antidérapante de 30 mm de largeur (profilé de largeur 39 mm) ou de 50 mm de largeur (profilé de largeur 59 mm) et de 2 mm d'épaisseur.

Il comportera sur sa retombée formant la contremarche un insert permettant la mise en place d'une bande polymère adhésive lisse de 100 mm et de 1,9 mm d'épaisseur.

La bande adhésive du plat formant le nez de marche sera constituée de polyuréthane souple à la structure granuleuse offrant une excellente résistance à la glissance et sera non abrasive pour un trafic pieds nus, particulièrement dans les environnements humides. Celle de la retombée formant la contremarche sera constituée de polyuréthane souple à la finition lisse et sera non abrasive pour un trafic pieds nus, particulièrement dans les environnements humides.

Le plat formant le nez de marche comportera sur son arête (côté retombée) 5 stries hautement antidérapantes. Il présentera à l'opposé et sur toute sa longueur un angle d'attaque chanfreiné inférieur à 30° afin de ne pas être accidentogène.

Adaptés aux environnements intérieurs comme extérieurs, le profilé et ses bandes adhésives seront insensibles aux UV et aux intempéries et seront résistants au trafic intense. La résistance à la glissance de la bande adhésive du plat formant le nez de marche sera d'un coefficient de 0,67 selon le test SRT sous eau et la résistance au feu/fumée de l'ensemble sera conforme et classé Bfl-s1.

Le profilé se fixera par vissage sur tous types de marches permettant une remise en circulation rapide. Les bandes adhésives permettront de masquer les vis une fois le profilé fixé au sol.

Le profilé et ses bandes adhésives seront conformes aux arrêtés du 8 décembre 2014 (accessibilité des ERP/IOP existants), du 20 avril 2017 (accessibilité des ERP/IOP neufs) et du 25 juin 1980 (sécurité incendie des ERP) en vigueur. Le contraste visuel des bandes adhésives par rapport au sol adjacent devra respecter les valeurs minimales requises.

Dans le cadre de sa politique environnementale, de sécurité et d'hygiène et afin de connaître les impacts environnementaux des travaux, le maître d'ouvrage demandera à l'entreprise de fournir une attestation certifiant que les matières premières utilisées dans le processus de fabrication sont conformes au règlement REACH et ne devront pas contenir plus de 0,1% de substances identifiées dans la liste SVHC (CMR 1-2, métaux lourds, solvants).